



GROUPE
LES REPUBLICAINS

Le Président

Monsieur Jean-Marie LIMONGI
Président
Mouvement des Horlogers Bijoutiers
55, avenue Marceau
75016 PARIS

BR/KH/lr-2019-516-72

Paris, le **06 MAI 2019**

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité appeler, de nouveau, mon attention au sujet du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), et plus particulièrement sur une disposition introduite à l'Assemblée nationale modifiant les dispositions relatives aux poinçons apposés sur les métaux précieux. Je vous en remercie.

Comme je vous l'indiquais, cette disposition avait été supprimée par la commission spéciale du Sénat au titre de l'article 45 de la Constitution, c'est-à-dire au motif qu'elle n'avait pas de lien, même indirect, avec le texte du Gouvernement. Pour ces mêmes raisons, les amendements proposant de la rétablir en séance publique avaient été déclarés irrecevables.

Au-delà de la question de procédure, je regrette qu'elle n'ait fait l'objet d'aucune étude d'impact ni de concertation avec les acteurs concernés, cela au mépris des conséquences possibles, particulièrement sur le plan économique. Après l'échec de la commission mixte paritaire, le Sénat a décidé de rejeter le texte PACTE car l'Assemblée nationale a, en nouvelle lecture, quasiment intégralement rétabli son texte, au mépris des travaux menés au Sénat. Le Groupe Les Républicains au Sénat a saisi le Conseil constitutionnel ; dans son recours, il mentionne le cas d'articles adoptés au mépris de l'article 45 de la Constitution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. *de cardinal*

Bruno RETAILLEAU

